

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, October 23, 2025

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8 a.m. [ET] to examine and report on Newfoundland and Labrador's offshore petroleum industry; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

**Senator Joan Kingston (Chair)** in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Before we begin, I would like to ask all senators to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents.

Please make sure that your earpiece is away from all microphones at all times. Do not touch the microphone. Activation and deactivation will be managed by the console operator. Please avoid handling your earpiece while your microphone is on. Earpieces should either remain on the ear or be placed on the designated sticker at each seat. Thanks for all that.

My name is Joan Kingston. I am a senator from New Brunswick, and I am the Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I would like to ask my colleagues to introduce themselves.

**Senator Arnot:** My name is David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan.

[*Translation*]

**Senator Galvez:** Rosa Galvez from Quebec.

[*English*]

**Senator D. M. Wells:** David Wells, Newfoundland and Labrador.

**Senator Fridhandler:** Daryl Fridhandler, Alberta.

[*Translation*]

**Senator Youance:** Suze Youance, Lauzon division, Quebec.

**Senator Miville-Dechêne:** Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

**The Chair:** I would like to welcome you here this morning. I am told that Mr. Jean-Philippe Prost, Director General, Analysis and Operations Branch at Natural Resources Canada is going to

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 23 octobre 2025

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 heures [HE] pour examiner, afin d'en faire rapport, la question de l'industrie pétrolière extracotière de Terre-Neuve-et-Labrador; et, à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

**La sénatrice Joan Kingston (présidente)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Avant d'aller plus loin, je demanderais à tous les sénateurs de consulter les cartes sur la table pour connaître les directives visant à prévenir les incidents de rétroaction audio.

Veuillez vous assurer que votre oreille est éloignée de tous les microphones à tout moment. Ne touchez pas le microphone. L'activation et la désactivation seront gérées par l'opérateur de la console. Veuillez éviter de manipuler votre oreille lorsque votre microphone est allumé. Les oreilles doivent rester sur l'oreille ou être placées sur l'autocollant prévu à cet effet à chaque place. Merci de votre coopération.

Je m'appelle Joan Kingston. Je suis sénatrice du Nouveau-Brunswick et présidente du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je voudrais demander à mes collègues de se présenter.

**Le sénateur Arnot :** Je m'appelle David Arnot. Je suis un sénateur de la Saskatchewan.

[*Français*]

**La sénatrice Galvez :** Rosa Galvez, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur D. M. Wells :** David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

**Le sénateur Fridhandler :** Daryl Fridhandler, de l'Alberta.

[*Français*]

**La sénatrice Youance :** Suze Youance, de la division de Lauzon, au Québec.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

**La présidente :** Je vous souhaite la bienvenue. On m'informe que c'est M. Jean-Philippe Prost, directeur général, Direction générale de l'analyse et des opérations à Ressources naturelles

be the one giving the opening remarks. Would the others like to introduce themselves to the committee?

**Ray Walsh, Regional Director, Fisheries Management, Newfoundland and Labrador Region, Fisheries and Oceans Canada:** Good morning. Ray Walsh. I am the Regional Director of Fisheries Management in Newfoundland and Labrador.

**Jackie Janes, Regional Director, Aquatic Ecosystems, Newfoundland and Labrador Region, Fisheries and Oceans Canada:** Good morning. My name is Jackie Janes. I am the Regional Director of Aquatic Ecosystems for Fisheries and Oceans Canada, or DFO, also based in St. John's, Newfoundland and Labrador.

**Jean-Philippe Prost, Director General, Analysis and Operations Branch, Natural Resources Canada:** Good morning. Jean-Philippe Prost, Director General in the Fuels Sector of Natural Resources Canada, or NRCan, based in Ottawa.

**Cheryl McNeil, Acting Director, Offshore Management Division, Analysis and Operations Branch, Natural Resources Canada:** Good morning. Cheryl McNeil. I am the Acting Director of the Offshore Management Division at Natural Resources Canada, based in St. John's, Newfoundland and Labrador.

**The Chair:** Thank you. Mr. Prost, would you like to begin?

**Mr. Prost:** Thank you, Madam Chair, for the invitation to speak to the committee this morning.

[Translation]

My name is Jean-Philippe Prost, and I am a director general with the Fuels Sector at Natural Resources Canada. I am joined by my colleague, Cheryl McNeil, Acting Director of our Offshore Management Division.

I would like to start by acknowledging that we are gathered on the unceded traditional territory of the Algonquin Anishnaabe Nation.

[English]

I am pleased to speak with you about the offshore petroleum industry in Newfoundland and Labrador and the role of Natural Resources Canada.

The offshore petroleum industry in Newfoundland and Labrador has a rich history and is governed by a unique legislative and regulatory framework. In 1985, the governments of Canada and Newfoundland and Labrador signed an agreement known as the Atlantic Accord, which established a joint federal-provincial management regime for petroleum in the Canada-Newfoundland and Labrador offshore area.

Canada, qui nous présentera ses observations préliminaires. Les autres témoins souhaitent-ils se présenter au comité?

**Ray Walsh, directeur régional, Gestion des pêches, Région de Terre-Neuve-et-Labrador, Pêches et Océans Canada :** Bonjour. Je m'appelle Ray Walsh et je suis directeur régional responsable de la gestion des pêches dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador.

**Jackie Janes, directrice régionale, Écosystèmes aquatiques, Région de Terre-Neuve-et-Labrador Pêches et Océans Canada :** Bonjour à tous. Je m'appelle Jackie Janes et je suis directrice régionale responsable des écosystèmes aquatiques à Pêches et Océans Canada. Je travaille moi aussi à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

**Jean-Philippe Prost, directeur général, Direction générale de l'analyse et des opérations, Ressources naturelles Canada :** Bonjour. Mon nom est Jean-Philippe Prost et je suis directeur général du Secteur des combustibles à Ressources naturelles Canada, ici à Ottawa.

**Cheryl McNeil, directrice par intérim, Division de la gestion des activités extracotières, Direction de l'analyse et des opérations, Ressources naturelles Canada :** Bonjour, je m'appelle Cheryl McNeil et je suis directrice par intérim de la Division de la gestion des activités extracotières de Ressources naturelles Canada, à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

**La présidente :** Merci. Monsieur Prost, nous vous écoutons.

**M. Prost :** Merci, madame la présidente, de m'avoir invité à prendre la parole devant le comité ce matin.

[Français]

Je m'appelle Jean-Philippe Prost et je suis directeur général du Secteur des carburants à Ressources naturelles Canada. Je suis accompagné de ma collègue Cheryl McNeil, directrice par intérim de notre Division de la gestion des activités extracotières.

J'aimerais commencer en reconnaissant que nous nous trouvons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine anishinabe.

[Traduction]

Je suis heureux de pouvoir vous parler de l'industrie pétrolière extracotière à Terre-Neuve-et-Labrador et du rôle de Ressources naturelles Canada.

Forte d'une histoire riche, l'industrie pétrolière extracotière à Terre-Neuve-et-Labrador est régie par un cadre législatif et réglementaire unique. En 1985, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador ont signé l'Accord atlantique qui établissait un régime de gestion conjoint fédéral-provincial pour le pétrole dans la zone extracotière du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador.

The accord is implemented through mirror federal and provincial legislation known as the Accord Acts. The Minister of Energy and Natural Resources, and by extension Natural Resources Canada, is the federal lead working closely with our joint management partner: Newfoundland and Labrador's Department of Industry, Energy and Technology.

The Accord Acts also established an independent joint federal-provincial regulator, which is the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board, to oversee safety, environmental protection, resource management and industrial benefits for offshore petroleum in this area.

As the committee may recall from its study of Bill C-49 last year, the board was recently renamed the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator to reflect its expanded mandate to include offshore renewable energy.

In the context of offshore petroleum, the Minister of Energy and Natural Resources and his provincial counterpart are responsible for specific items outlined in the Accord Acts.

Examples include making appointments to the regulator, approving the regulator's budget, ratifying select regulator decisions known as "fundamental decisions" and making regulations. In addition, Natural Resources Canada is responsible for collecting offshore petroleum revenues, such as royalties, and for transferring the entirety to the province.

We also work closely with other federal departments and agencies whose mandates intersect with the offshore petroleum industry. Examples include organizations such as Environment and Climate Change Canada, which is the federal lead for climate policy; the Impact Assessment Agency of Canada, which is responsible for undertaking federal impact assessments of designated offshore petroleum projects; and Fisheries and Oceans Canada, which is the federal lead for matters such as the protection of fish and fish habitat and fisheries management.

Today, I am joined by two of my colleagues from DFO who are based in St. John's. They introduced themselves earlier.

*[Translation]*

In recent years, Natural Resources Canada, working closely with provincial governments, regulators and stakeholders, advanced a number of important regulatory modernization initiatives such as the Frontier and Offshore Regulatory Renewal Initiative and the Atlantic Occupational Health and Safety Initiative.

L'accord est mis en œuvre au moyen de lois fédérales et provinciales parallèles. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et par extension Ressources naturelles Canada, est le responsable fédéral qui travaille en étroite collaboration avec notre partenaire de gestion conjoint : le ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les lois de mise en œuvre ont également établi un organisme de réglementation fédéral-provincial indépendant, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, chargé de superviser les questions de sécurité, de protection de l'environnement, de gestion des ressources et de retombées industrielles dans le cadre de l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers dans cette région.

Comme le comité s'en souvient peut-être pour avoir étudié le projet de loi C-49 l'année dernière, l'office a récemment été rebaptisé Régie Canada—Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtier afin de refléter l'élargissement de son mandat, qui inclut désormais l'énergie renouvelable extracôtier.

Dans le contexte des hydrocarbures extracôtiers, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et son homologue provincial sont responsables de certains aspects précis énoncés dans les lois de mise en œuvre de l'accord.

Il s'agit notamment de nommer les membres de la régie, d'approuver son budget, de ratifier certaines des décisions de réglementation qualifiées de « fondamentales » et de prendre des règlements. De plus, Ressources naturelles Canada est chargé de percevoir les revenus pétroliers extracôtiers, tels que les redevances, et de les transférer intégralement à la province.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux dont les mandats ont un lien avec l'industrie pétrolière extracôtier. Citons par exemple Environnement et Changement climatique Canada, qui est le chef de file fédéral en matière de politique climatique; l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, qui est chargée de réaliser les évaluations d'impact fédérales des projets pétroliers extracôtiers désignés; et Pêches et Océans Canada, qui est le responsable fédéral pour des questions telles que la protection des poissons et de leur habitat et la gestion des pêches.

Je suis accompagné aujourd'hui de deux de mes collègues du ministère des Pêches et des Océans qui travaillent à St. John's. Ils se sont présentés tout à l'heure.

*[Français]*

Au cours des dernières années, Ressources naturelles Canada, en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, les organismes de réglementation et les intervenants, a fait progresser un certain nombre d'initiatives importantes de modernisation des règlements, comme l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones

These initiatives have modernized the regulatory framework.

More recently, the Governments of Canada and Newfoundland and Labrador made targeted changes to the petroleum provisions of the Accord Acts, or Bill C-49, which I mentioned earlier, including amendments related to land tenure, marine conservation and alignment with the Impact Assessment Act.

#### [English]

Beyond the legislative and regulatory framework, I would like to close by taking a few minutes to speak briefly about the industry in general.

Since the 1960s, there has been significant investment in the Canada-Newfoundland and Labrador offshore area, with over 500 wells drilled and over \$80 billion of industry spending. This has led to a number of oil discoveries and, ultimately, production at four major projects, namely Hibernia, Terra Nova, White Rose and Hebron.

All these projects are located hundreds of kilometres offshore in the Jeanne d'Arc Basin, which is currently the only basin in Canada in the offshore area.

To date, these four projects have produced approximately 2.4 billion barrels of oil, and their remaining reserves are estimated at approximately 1.2 billion barrels. This means the existing projects are positioned to continue producing for multiple decades to come.

Most recently, the West White Rose facility, which is an extension of the White Rose project, is in the process of commissioning, and we are expecting the first oil in 2026.

Equinor's proposed Bay du Nord project, with reserves estimated at approximately 1 billion barrels, is a potential fifth project that would be located in a new basin — the Flemish Pass. A final investment decision is expected by Equinor in 2027, and if sanctioned, the first oil is expected in 2031.

#### [Translation]

I will conclude by saying that, because of the nature of its location, offshore oil in Newfoundland and Labrador is not constrained and is available to both domestic and international markets. In addition, it is one of the least carbon intensive upstream production areas in the world.

pionnières et extracôtières et l'Initiative en matière de santé et sécurité au travail dans la zone extracôtière de l'Atlantique.

Ces initiatives ont permis de moderniser le cadre réglementaire.

Plus récemment, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador ont apporté des modifications ciblées aux dispositions visant les hydrocarbures dans les lois de mise en œuvre des accords, soit le projet de loi C-49, dont je parlais précédemment, y compris des modifications touchant le régime foncier, la conservation du milieu marin et l'harmonisation avec la Loi sur l'évaluation d'impact.

#### [Traduction]

Au-delà du cadre législatif et réglementaire, j'aimerais conclure en prenant quelques minutes pour parler brièvement de l'industrie en général.

Depuis les années 1960, d'importants investissements ont été consentis dans la zone extracôtière du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador, avec plus de 500 puits forés et plus de 80 milliards de dollars de dépenses industrielles. Cela a conduit à plusieurs découvertes de pétrole, puis à la production dans le cadre de quatre grands projets, à savoir Hibernia, Terra Nova, White Rose et Hebron.

Tous ces projets sont réalisés à des centaines de kilomètres au large, dans le bassin Jeanne d'Arc, qui est actuellement le seul bassin au Canada dans la zone extracôtière.

À ce jour, ces quatre projets ont produit environ 2,4 milliards de barils de pétrole, et leurs réserves restantes sont estimées à quelque 1,2 milliard de barils. Cela signifie que les projets existants sont en mesure de poursuivre leur production pendant plusieurs décennies encore.

L'installation West White Rose, une expansion du projet White Rose, est en cours de mise en service, et nous prévoyons une première production de pétrole en 2026.

Le projet Bay du Nord proposé par Equinor, dont les réserves sont estimées à environ un milliard de barils, est un cinquième projet potentiel qui serait réalisé dans un nouveau bassin, la passe Flamande. Une décision finale d'investissement est attendue de la part d'Equinor en 2027, et si elle est approuvée, la première production de pétrole est prévue pour 2031.

#### [Français]

Je terminerai en disant que, en raison de la nature de leur emplacement, les hydrocarbures extracôtiers de Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas limités par des oléoducs et sont offerts sur les marchés nationaux et internationaux. En outre, il s'agit de l'une des régions de production en amont dont l'intensité carbonique est la moins élevée au monde.

As a final point, I would like to conclude by highlighting that the offshore petroleum industry in Newfoundland and Labrador delivers important economic benefits. It represents a significant portion of the province's gross domestic product and results in hundreds of millions of dollars in annual royalties. The four producing projects employ thousands of people.

In addition, the province has a well-established supply industry with hundreds of companies providing goods and services.

[English]

Thank you for your attention, and we are available to answer your questions.

**The Chair:** We will start with some questions.

[Translation]

**Senator Galvez:** Thank you very much to our witnesses this morning. It is nice of you to come and answer our questions.

[English]

This is a very important subject: initiating more extraction of oil in a very delicate ecosystem. Therefore, it is extremely important that we have the right facts given by the right scientific experts. I was very astonished and surprised about an article from the CBC in 2022, saying that the union representing scientists at Fisheries and Oceans Canada, or DFO, accused lobbyists, industry, senior members of the department and at least one politician of undermining the work of members in Newfoundland and Labrador. This letter was leaked, and there is a lot of information there.

I want to know what is being done to have expert scientific data validated and confirmed for all these studies that you need to do in order to make a good assessment about whether this is a good idea and a good investment. What measures are in place to ensure the integrity of DFO's scientific work?

**Ms. Janes:** Thank you for the question, senator. DFO provides expert information and knowledge to the lead regulatory authorities. The lead regulatory authorities are the Impact Assessment Agency of Canada for designated projects and the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator for environmental assessments. We have a number of processes. We have scientific advice processes. We will gather information and run science advice processes and then provide that rigorous information and expert advice to the lead regulatory authorities to help inform their analysis and decision-making processes.

Enfin, je voudrais conclure en soulignant que l'industrie des hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve-et-Labrador procure d'importantes retombées économiques. Elle représente une part importante du produit intérieur brut de la province et génère des centaines de millions de dollars en redevances annuelles. Les quatre projets de production emploient des milliers de personnes.

En outre, la province dispose d'une industrie d'approvisionnement bien établie, avec des centaines d'entreprises fournissant des biens et des services.

[Traduction]

Je vous remercie de votre attention. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

**La présidente :** Nous allons commencer les questions.

[Français]

**La sénatrice Galvez :** Merci beaucoup à nos témoins ce matin. C'est gentil de venir répondre à nos questions.

[Traduction]

Il s'agit d'un sujet très important : l'intensification de l'extraction pétrolière au sein d'un écosystème très fragile. Il est donc crucial que nous disposions des informations exactes fournies par les experts scientifiques compétents. J'ai été très étonnée et plutôt estomaquée par un article publié par CBC en 2022, suivant lequel le syndicat représentant les scientifiques de Pêches et Océans Canada, ou le MPO, accusait les lobbyistes, l'industrie, les hauts responsables du ministère et au moins un politicien de miner le travail de ses membres à Terre-Neuve-et-Labrador. Cette lettre qui a fait l'objet d'une fuite renferme de nombreux éléments d'information.

Je veux savoir quelles mesures sont prises pour faire valider et confirmer les données scientifiques pour toutes ces études que vous devez réaliser afin de déterminer si un projet est une bonne idée et représente un investissement judicieux. Quelles mesures sont en place pour garantir l'intégrité des travaux scientifiques du MPO?

**Mme Janes :** Merci de votre question, sénatrice. Le MPO fournit des informations et des connaissances spécialisées aux autorités réglementaires responsables, à savoir l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour les projets désignés et la Régie Canada—Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière pour les évaluations environnementales. Nous avons plusieurs processus en place. Nous recueillons des informations et menons des consultations scientifiques, puis nous fournissons ces informations rigoureuses et ces avis d'experts aux autorités réglementaires responsables pour éclairer leurs processus d'analyse et de prise de décisions.

**Senator Galvez:** I am asking specifically about this whistleblower case in 2022. Was there any action taken? What is the result of what happened at that time?

**Ms. Janes:** I'm sorry, senator, but I'm not familiar with that whistleblower case.

**Senator Galvez:** Can we send you the information and you can answer regarding this specific case?

**Ms. Janes:** Yes, please do.

**Senator Galvez:** You are right, Mr. Prost. Last year, we expanded the mandate of the regulator to include wind energy. Have you been provided with a comparative study on the economic, social and environmental reasoning and argumentation on why — at this specific moment when Canada has not attained any of its greenhouse gas emissions targets — we are not doing any wind energy, but instead we're going into oil?

**Mr. Prost:** Thank you for the question, senator. Obviously, I cannot speak for why a decision has been made or not made in the past. The only thing I can say is that the purpose of Bill C-49 and the legislation that passed last year is to provide a legislative and regulatory framework to allow for the development of wind energy in the offshore area. After that, it is a question of investments and whether investors will decide to launch projects in the area. That would be regulated by the regulator that we have in place in Newfoundland.

However, I cannot speak to the timing of that decision.

**Senator D. M. Wells:** Could I ask Senator Galvez if she would circulate that question to the clerk so that we can all benefit from that question and response?

**Senator Galvez:** Yes. My office will send that.

**Senator D. M. Wells:** Thank you to the witnesses for coming. This question is for Mr. Prost, but whoever is able to answer, I would be happy with that. What is the mechanism for transferring the royalties or the financial benefits from the operators to the province?

**Mr. Prost:** The way it functions is that the money is collected by NRCan — by the federal government — and then retransmitted to the province. The money is not going directly from the operators to the province but channelled through the federal government. As I said, the entirety of the royalties that we collect on behalf of the province is sent to the province.

**La sénatrice Galvez :** J'aurais une question au sujet de l'affaire de dénonciation survenue en 2022. Des mesures ont-elles été prises? Quel a été le résultat de ce qui s'est passé à ce moment-là ?

**Mme Janes :** Je suis désolée, sénatrice, mais je ne suis pas au courant de cette affaire de dénonciation.

**La sénatrice Galvez :** Pouvons-nous vous envoyer ces informations pour que vous puissiez nous répondre concernant ce cas précis?

**Mme Janes :** Oui, je vous en prie.

**La sénatrice Galvez :** Vous avez raison, monsieur Prost. L'année dernière, nous avons élargi le mandat de la régie pour y ajouter l'énergie éolienne. Avez-vous reçu une étude comparative sur les raisons économiques, sociales et environnementales pour lesquelles, alors même que le Canada n'a atteint aucun de ses objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre, nous ne développons pas l'énergie éolienne, mais nous nous tournons plutôt vers le pétrole?

**M. Prost :** Merci de votre question, sénatrice. Évidemment, je ne peux pas m'exprimer sur les raisons pour lesquelles une décision a pu être prise ou non par le passé. Tout ce que je peux dire, c'est que le projet de loi C-49 qui a été adopté l'année dernière a pour objectif de fournir un cadre législatif et réglementaire permettant le développement de l'énergie éolienne en mer. Ensuite, tout est une question d'investissements et de décision des investisseurs de lancer ou non des projets dans ce secteur. Ces projets seraient réglementés par l'organisme en place à Terre-Neuve.

Cependant, je ne peux pas me prononcer sur le moment où une décision en ce sens pourrait être prise.

**Le sénateur D. M. Wells :** Puis-je demander à la sénatrice Galvez de bien vouloir, par l'entremise de notre greffière, nous transmettre à tous sa question précédente et la réponse qui lui sera donnée?

**La sénatrice Galvez :** Oui. Mon bureau va s'en charger.

**Le sénateur D. M. Wells :** Merci aux témoins d'être venus. Cette question s'adresse à M. Prost, mais toute personne en mesure d'y répondre sera la bienvenue. Quel est le mécanisme utilisé pour transférer les redevances ou les retombées financières des exploitants à la province?

**M. Prost :** Le fonctionnement est simple. L'argent est collecté par Ressources naturelles Canada, c'est-à-dire par le gouvernement fédéral, puis envoyé à la province. L'argent ne va pas directement des exploitants à la province, mais transite par le gouvernement fédéral. Comme je l'ai dit, les redevances que nous collectons pour le compte de la province lui sont transmises en totalité.

**Senator D. M. Wells:** Is it as a direct transfer?

**Mr. Prost:** Yes, dollar for dollar.

**Senator D. M. Wells:** I will ask about the Bay du Nord. I know that's the first potential deepwater production. Can you talk about the differences between the existing production, which is not in deep water, and the potential for further deepwater exploration and production?

**Mr. Prost:** Thank you for the question. Yes, you are right: The Bay du Nord is quite distinct from the other projects that we currently have operating offshore. The main difference is that the Bay du Nord is situated more than 500 kilometres from the shore, whereas the others operate within 300 kilometres or 400 kilometres. That's a big difference.

The other difference is that the Bay du Nord will be situated outside of the 200-nautical mile exclusive economic zone, or EEZ, and it is therefore a project that will be undertaken under UN regulations, specifically the United Nations Convention on the Law of the Sea, or UNCLOS. That's a big difference, because that is another set of regulations that will apply to the project.

As you mentioned, since the project is in very deep water, the seabed will be one kilometre from the platform. That's also a significant difference compared to the other projects because it is more technically difficult to operate at that distance from the shore.

**Senator D. M. Wells:** Is there comfort that Equinor is doing that, as they drill at those depths in Norway right now?

**Mr. Prost:** I cannot answer that question. As far as I know, the Bay du Nord will be the first project in the world to be that far from the shore and at that depth.

**Senator D. M. Wells:** You noted that offshore Newfoundland is among the least carbon-intensive petroleum production in the world. Can you expand on that, please? Tell us what your measurements are and how you make the distinction between other projects, including land-based projects.

**Mr. Prost:** As I mentioned, the offshore area is emitting less carbon. To give you a couple of numbers, roughly speaking, the offshore area of Newfoundland is producing between 4% and 5% of all the crude oil that is being exploited in Canada, but the emission is 0.6%. That gives you an indication of that.

When it comes to the carbon intensity of the oil produced offshore, based on our calculations, a barrel of oil produced in the offshore area contains 13 kilograms of CO<sub>2</sub> equivalent per barrel. If you compare that to conventional light, which is the equivalent that would be produced onshore, there are

**Le sénateur D. M. Wells :** Est-ce un transfert direct?

**M. Prost :** Oui, la somme intégrale.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je vais vous poser une question au sujet de Bay du Nord. Je sais qu'il s'agirait du premier projet d'exploitation en eaux profondes. Pouvez-vous nous parler des différences avec les projets actuels d'exploration et d'exploitation qui ne sont pas réalisés en eaux profondes?

**M. Prost :** Merci pour votre question. Le projet Bay du Nord est effectivement très différent des autres projets actuels en mer. La principale différence réside dans le fait que Bay du Nord serait réalisé à plus de 500 kilomètres des côtes, alors que les autres projets le sont à moins de 300 ou 400 kilomètres. C'est une différence considérable.

L'autre différence est que Bay du Nord sera situé en dehors de la zone économique exclusive s'étendant jusqu'à 200 milles marins de nos côtes. Il s'agit donc d'un projet qui sera mené conformément à la réglementation des Nations unies, et plus particulièrement à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. C'est une distinction importante, car cela signifie qu'un autre ensemble de règles s'appliquera au projet.

Comme vous l'avez mentionné, le projet aurait lieu en eaux très profondes, le fond marin se situant à un kilomètre de la plateforme de forage. Cela représente également une différence significative par rapport aux autres projets, car il est plus difficile du point de vue technique de travailler à une telle distance.

**Le sénateur D. M. Wells :** Est-il rassurant de voir que le projet serait réalisé par Equinor, une entreprise qui fore actuellement à des profondeurs semblables en Norvège?

**M. Prost :** Je ne peux pas répondre à cette question. À ma connaissance, Bay du Nord sera le premier projet au monde à être aussi éloigné des côtes et à atteindre une telle profondeur.

**Le sénateur D. M. Wells :** Vous avez souligné que la production pétrolière au large des côtes de Terre-Neuve est parmi les moins intensives en carbone au monde. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Expliquez-nous comment vous effectuez vos mesures et comment vous faites la distinction entre les différents projets, y compris les projets terrestres.

**M. Prost :** Comme je l'ai mentionné, la production extracôtier émet moins de carbone. Pour vous donner quelques chiffres, la zone extracôtier de Terre-Neuve produit entre 4 % et 5 % de tout le pétrole brut exploité au Canada, mais ses émissions ne représentent que 0,6 % du total. Cela vous donne une idée de la situation.

En ce qui concerne l'intensité carbone du pétrole produit en mer, selon nos calculs, un baril de pétrole produit en mer contient 13 kilogrammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par baril. En comparaison, on compte 49 kilogrammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par baril pour le pétrole léger classique, qui est l'équivalent de ce qui

49 kilograms of CO<sub>2</sub> equivalent per barrel. You can explain that by the fact that the way we operate offshore is quite different technically speaking from the way we operate onshore. The quality of the crude also makes a big difference.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you for being here.

I am not an expert on matters of petroleum, so I am going to ask you a bit of a basic question. You mentioned 500 drill sites. There are also reserves that have been developed and are now capped, meaning that covers are put in place to keep the gas in. Explain to me a little bit what is done after the petroleum has been extracted to ensure that the rest does not seep or spill.

**Mr. Prost:** That is a very technical question. I am not sure I can answer that precisely and, most importantly, accurately. I can get back to you with a written response if you would like, since I do not think my colleague would be able to give you a technical explanation of how that is done.

**Senator Miville-Dechêne:** Is that the case, Ms. McNeil?

[*English*]

**Ms. McNeil:** I can't offer a technical explanation. What I would say is that we have a very robust regulatory regime in place in the offshore area, which has environmental protections built in. The Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator administers those regulations.

There are a number of plans that an operator would need to submit in order to produce in the offshore area and in order to ensure that they produce safely. There are a number of mechanisms that the regulator has in place to ensure that happens. We look at it up front, ensuring that those rules and the regulations are in place to ensure that the environment is protected.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** I would like to get an easily understood written response, if possible.

I would like to come back to the Bay du Nord project. If I understand correctly, it has not started yet? Has it been suspended? What is happening on that front?

**Mr. Prost:** That is right, the Bay du Nord project has not started. Indeed, they have not started, and no work has been undertaken. The project has not yet been approved by Equinor, which is the operator that will manage the project. A couple

serait produit à terre. Cela s'explique par le fait que, d'un point de vue technique, notre mode d'exploitation extracôtière est très différent de notre mode d'exploitation terrestre. La qualité du brut fait également une grande différence.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Merci d'être ici.

Je ne suis pas une experte des questions pétrolières. Je vais donc vous poser une question qui sera un peu de base. Vous avez parlé de 500 lieux de forage. Il y a aussi des réserves qu'on a exploitées et qui sont tapées, c'est-à-dire qu'on fait des espèces de couvercles pour garder le gaz. Expliquez-moi un peu comment on fait une fois qu'on a exploité le pétrole pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de suintement et pour s'assurer qu'il n'y ait pas de déversement avec le reste.

**M. Prost :** C'est une question très technique. Je ne suis pas certain d'être capable d'y répondre de façon précise et surtout exacte. Si vous le souhaitez, je peux vous revenir avec une réponse écrite, car je ne pense pas que ma collègue serait capable de vous expliquer techniquement la façon dont cela se fait.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Est-ce le cas, madame McNeil?

[*Traduction*]

**Mme McNeil :** Je ne peux pas vous donner d'explication technique. Ce que je peux dire, c'est que nous avons mis en place pour le secteur extracôtière un régime réglementaire très solide qui comprend des mesures de protection de l'environnement. La Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière est chargée d'administrer cette réglementation.

Les exploitants doivent soumettre différents plans afin de pouvoir produire dans la zone extracôtière en garantissant la sécurité de leur production. La régie a mis en place un certain nombre de mécanismes pour s'assurer que c'est bel et bien le cas. Nous examinons la situation dès le départ, en veillant à ce que ces mesures réglementaires soient en place pour garantir la protection de l'environnement.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** J'aimerais avoir une réponse écrite compréhensible, si possible.

J'aimerais revenir sur le projet de la Bay du Nord. Si je comprends bien, il n'a pas encore commencé? A-t-il été interrompu? Qu'est-ce qui se passe de ce côté?

**M. Prost :** Effectivement, le projet de Bay du Nord n'a pas commencé. En fait, ils n'ont pas commencé et il n'y a pas de travaux qui ont été entrepris. Le projet n'a pas encore été approuvé par Equinor, qui est l'opérateur qui gérera le dossier. Il

years ago, Equinor put the project on hold due to fluctuating petroleum prices and the complexity of the project. They put the project on hold not to stop it, but to try to find a way to make it commercially viable. Work is ongoing. We hope that the company will make an investment decision in 2027, with a projected start date of 2031. The department, the province and Equinor are in discussions to ensure that the project can move forward.

**Senator Miville-Dechêne:** The year 2031 is roughly when global demand for petroleum will peak. Will this project be viable?

**Mr. Prost:** Equinor would probably be in a better position to answer that question. Projections indicate that there will be a plateau, followed by a slow decline in demand for petroleum. That said, there will always be demand for petroleum and a need to supply petroleum to the markets. As I pointed out earlier, the advantage of petroleum produced in offshore Newfoundland is that it is relatively low in carbon. That is an attractive solution for a number of countries which, even though they are going through the energy transition, still need oil and could have access to oil that is relatively low in carbon.

**Senator Youance:** Thank you to the witnesses for being here.

Mr. Prost, you gave the figures for the number of oil barrels that have already been extracted, which is around 2.4 billion. That leaves 1.2 billion barrels, or about half of what has been developed. If we make long-term projections, can development stay viable? I ask because the quantities are going to decline. Do we not have an obligation to keep reserves for future generations?

**Mr. Prost:** Thank you for your question.

The first thing I would like to clarify is that the figure I mentioned of 1.2 billion barrels is the number of barrels in the reservoirs that are currently being exploited. For example, I mentioned that Bay du Nord was estimated to have reserves of a billion barrels. That is another billion barrels on top of that figure.

I would also add, as I said in my opening remarks, that there is currently only one basin off Newfoundland that is being exploited, but the offshore area of Newfoundland is very large, and reserves have been identified in other locations. If new projects were implemented or other reservoirs were opened, that number could increase. I do not have the figures with me right now, but it is relatively difficult to estimate how much petroleum is contained underground, especially when it is under the sea. Research has been done and indicates that there are still vast

y a quelques années, Equinor a mis le projet sur pause à cause de la fluctuation des prix du pétrole et de la complexité du projet. Ils ont mis le projet sur pause non pas pour l'arrêter, mais pour essayer de trouver une façon de le rendre commercialement viable. Le travail se poursuit. Nous espérons qu'une décision d'investissement sera prise par l'entreprise en 2027 avec une projection de démarrage en 2031. Le ministère, la province et Equinor sont en discussion pour que le projet puisse aller de l'avant.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** L'année 2031 est à peu près le moment où la croissance de la demande mondiale de pétrole atteindra un sommet. Est-ce que ce projet sera viable?

**M. Prost :** Equinor serait probablement plus à même de répondre à la question. Les projections indiquent qu'il y aura un plateau, puis une lente descente de la demande de pétrole. Cela dit, il y aura toujours une demande de pétrole et un besoin de fournir du pétrole sur les marchés. Comme je le soulignais précédemment, l'avantage du pétrole produit dans la zone extracôtière de Terre-Neuve, c'est le fait qu'il est relativement bas en carbone. C'est une solution intéressante pour un certain nombre de pays qui, même s'ils prennent le virage de la transition énergétique, ont toujours besoin de pétrole et pourraient avoir accès à un pétrole qui est relativement bas en carbone.

**La sénatrice Youance :** Merci aux témoins de leur présence.

Monsieur Prost, vous avez donné les chiffres pour la quantité de barils de pétrole qui ont déjà été extraits, soit à peu près 2,4 milliards; il resterait 1,2 milliard de barils, donc environ la moitié de ce qui a été exploité. Si on fait des projections à long terme, est-ce que l'exploitation peut toujours être viable? Parce que les quantités vont décliner. N'a-t-on pas l'obligation de conserver des réserves pour les prochaines générations?

**M. Prost :** Merci pour votre question.

La première chose que j'aimerais préciser, c'est que le montant de 1,2 milliard de barils que j'ai mentionné est le nombre de barils qui sont dans les réservoirs qui sont exploités actuellement. Par exemple, j'ai mentionné qu'on estimait que Bay du Nord avait des réserves à hauteur d'un milliard. C'est un milliard en plus de ce nombre.

J'ajouterais aussi, comme je le mentionnais dans mes remarques initiales, que pour l'instant, il y a un seul bassin au large de Terre-Neuve qui est exploité, mais la région extracôtière de Terre-Neuve est très vaste et des réserves ont été identifiées à d'autres endroits. Si on mettait en place de nouveaux projets ou si on ouvrait d'autres réservoirs, ce nombre pourrait augmenter. Je n'ai pas les chiffres avec moi en ce moment, mais il est relativement difficile d'estimer la quantité de pétrole qui est contenu sous le sol, et encore plus lorsqu'il est sous la mer. Des

reserves of oil and natural gas off the coast of Newfoundland and Labrador.

**Senator Youance:** I would like to continue in the same vein as Senator Miville-Dechêne's question. You mentioned regulations to ensure that everything goes smoothly, that the technical aspects of closing the wells go smoothly. I could also give the example of the noise from seismic surveys conducted at the bottom of the sea, which disturb marine wildlife and birds. My question is the following: Do you have any oversight responsibilities when it comes to operational activities? If so, how is oversight carried out? Are there any public reports on the matter?

**Mr. Prost:** As I mentioned, the regulator is responsible for ensuring that offshore operations comply with regulations. It is not Natural Resources Canada's responsibility but that of the regulator to ensure that this is done. The regulator must also ensure that this is done in accordance with environmental protection plans developed by operators and validated by the regulator. There are a number of measures that are taken and checks that are done by the regulator. If you are interested in having more details on that, I understand that you will be meeting with the regulator next week; he will probably be better able to answer that question about how he ensures that regulations are followed.

[English]

**Senator Arnot:** I have three questions, Mr. Prost. Sir, after the 2018 spill and the 2024 fines that were imposed, what new requirements has NRCan put in place for real-time spill and wildlife impact reporting?

**Ms. McNeil:** I'll take that question. Thank you, senator.

We haven't put anything specifically new in place since 2018 or 2024. We did undertake amendments to the Accord Acts through Bill C-49, as Mr. Prost mentioned. In that, we ensured continued environmental protections, but we did not specifically, to my knowledge, put anything new in place.

**Senator Arnot:** Thank you. Mr. Prost, what emissions budget has NRCan estimated for the Atlantic offshore area between now and 2035? How do you expect projects like the Bay du Nord to stay within it without shifting the burden to others?

**Mr. Prost:** Apologies but could you repeat your question?

recherches ont été faites et indiquent qu'il y a encore beaucoup de vastes réserves de pétrole et de gaz naturel au large de Terre-Neuve-et-Labrador.

**La sénatrice Youance :** J'aimerais continuer dans la même veine que la question de la sénatrice Miville-Dechêne. Vous avez parlé de réglementation pour faire en sorte que tout se passe bien, que le côté technique de la fermeture des puits se passe bien. Je pourrais aussi prendre l'exemple du bruit des levés sismiques qui se font au fond de la mer et qui perturbent la faune marine et les oiseaux. Ma question est la suivante : avez-vous des responsabilités de surveillance autour des activités d'exploitation? Si oui, comment la surveillance se fait-elle? Y a-t-il des rapports publics à ce sujet?

**M. Prost :** Comme je le mentionnais, le régulateur est responsable de s'assurer que les opérations dans la région extracôtier se font en respectant les règlements. Ce n'est pas la responsabilité de Ressources naturelles Canada, mais celle du régulateur de s'assurer que ce soit fait. Il doit aussi s'assurer que ce soit fait en fonction des plans de protection de l'environnement développés par les opérateurs et validés par le régulateur. Il y a un certain nombre de mesures qui sont prises et de vérifications qui sont faites par le régulateur. Si vous êtes intéressée à avoir plus de détails là-dessus, je crois comprendre que vous recevrez le régulateur la semaine prochaine; il sera probablement plus en mesure de répondre à cette question sur la façon dont il s'assure que les règlements sont suivis.

[Traduction]

**Le sénateur Arnot :** J'ai trois questions pour vous, monsieur Prost. Après le déversement survenu en 2018 et les amendes infligées en 2024, quelles nouvelles exigences Ressources naturelles Canada a-t-il mises en place pour le signalement immédiat des déversements et de leur impact sur la faune?

**Mme McNeil :** Je vais répondre à cette question. Merci, sénateur.

Nous n'avons rien mis en place de vraiment nouveau depuis 2018 ou 2024. Nous avons apporté des modifications aux lois de mise en œuvre de l'accord par le truchement du projet de loi C-49, comme l'a mentionné M. Prost. Nous avons ainsi assuré le maintien des mesures de protection de l'environnement, mais, à ma connaissance, nous n'avons rien mis en place d'expressément nouveau.

**Le sénateur Arnot :** Merci. Monsieur Prost, quel budget d'émissions Ressources naturelles Canada a-t-il prévu pour la zone extracôtier de l'Atlantique d'ici 2035? Comment sera-t-il possible selon vous de respecter ce budget avec des projets comme celui de Bay du Nord sans faire porter le fardeau à d'autres?

**M. Prost :** Je suis désolé, mais pourriez-vous répéter la question?

**Senator Arnot:** What emissions budget has NRCan estimated for the Atlantic offshore area between now and 2035, and how do you expect projects like the Bay du Nord to stay within that emissions budget?

**Mr. Prost:** What do you mean by “emissions budget”?

**Senator Arnot:** Third question: Has NRCan modelled scenarios where late-decade projects become uneconomic due to shifting demand in the world, and have those risks been shared with the provinces and labour partners?

**Mr. Prost:** Are you talking about the possibility of the decommissioning of projects? As I said, the projects that are currently operating have a lifespan of several decades. I’m not sure I understand your question.

**Senator Arnot:** Answer the questions in writing, please, sir. Thank you.

**Mr. Prost:** Will do.

**Senator Fridhandler:** Mr. Prost, for clarification, when you spoke about the remaining 1.2 billion, I think that was the number of remaining reserves. I think it’s important — and you can correct me if I’m wrong — that you’re talking about recoverable reserves. There is a very small percentage of reserves in any oil reserve formation that gets recovered under current technology. There is also the potential in the decades to come that we will see methods that will improve recovery. I know it’s more onshore, but offshore as well. I think the possibility is that depletion isn’t the entire reserve. It’s a small percentage of what is in the reserve.

**Mr. Prost:** That is correct.

**Senator Fridhandler:** You spoke about the direct revenue benefits to Newfoundland from royalties. Do you track the indirect benefits in your department to Newfoundland from the offshore operations?

**Mr. Prost:** We do not track that as a department. I’m pretty sure that the province probably is tracking that information, but if you’re interested, I’m sure that we could find that information for you.

**Senator Fridhandler:** We have a number of witnesses. There are a lot of different silos of expertise that we will be hearing from as we move through this.

**Le sénateur Arnot :** Quel budget d'émissions Ressources naturelles Canada a-t-il prévu pour la zone extracôtière de l'Atlantique d'ici 2035, et comment sera-t-il possible selon vous de respecter ce budget avec des projets comme celui de Bay du Nord?

**M. Prost :** Qu'entendez-vous par « budget d'émissions »?

**Le sénateur Arnot :** Je vais passer à ma troisième question. Ressources naturelles Canada a-t-il modélisé des scénarios suivant lesquels les projets prévus pour la fin de la décennie deviendraient non rentables en raison de l'évolution de la demande mondiale, et ces risques ont-ils été communiqués aux provinces et aux partenaires syndicaux?

**M. Prost :** Parlez-vous de la possibilité que des projets soient démantelés? Comme je l'ai dit, les projets actuellement en cours ont une durée de vie de plusieurs décennies. Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question.

**Le sénateur Arnot :** Je vous demanderais de bien vouloir répondre à ces questions par écrit. Merci.

**M. Prost :** C'est ce que nous allons faire.

**Le sénateur Fridhandler :** Monsieur Prost, pour que les choses soient bien claires, lorsque vous mentionnez ces 1,2 milliard de barils, c'est ce qu'on retrouve dans les réserves restantes. Je pense qu'il est important — et vous pouvez me corriger si je me trompe — que l'on parle ici de réserves récupérables. Seul un très faible pourcentage des réserves d'un gisement pétrolier est récupérable avec les technologies actuelles. Il est par ailleurs possible que, dans les décennies à venir, nous voyions apparaître des technologies permettant une plus grande récupération. Je sais que cela concerne davantage les réserves terrestres, mais c'est aussi le cas pour les réserves extracôtières. Je pense qu'il est plausible que l'épuisement ne concerne pas la totalité des réserves, mais seulement un faible pourcentage de ce qu'elles contiennent.

**M. Prost :** C'est exact.

**Le sénateur Fridhandler :** Vous avez parlé des retombées financières directes provenant des redevances pour Terre-Neuve-et-Labrador. Votre ministère fait-il le suivi des retombées indirectes des activités extracôtières pour cette province?

**M. Prost :** Notre ministère ne recueille pas ce genre d'informations. Mais si cela vous intéresse, je suis presque certain que la province les compile et nous verrons à ce que l'on vous fournisse ces chiffres.

**Le sénateur Fridhandler :** Nous allons recevoir plusieurs témoins. Nous entendrons des experts de divers domaines au cours de nos travaux.

Regarding active drilling now in licences offshore — aside from what has been done, as we have talked historically — what are the prospects in the near term that are on the table now for further activity offshore, if any?

**Mr. Prost:** There are different types of drilling, as you know. There is exploratory drilling and production drilling. In terms of exploratory drilling, over the past couple of years, there was no drilling. As far as I know, there is no exploratory drilling that is currently contemplated in the offshore area.

When it comes to the future, as you may know, there is a call for bids that is currently active in the area. The call for bids opened in April and will end early November, so we'll know soon whether there is interest from investors to drill new exploratory drills.

That being said, the West White Rose project is being commissioned at the moment and will drill wells for production. That's the current activity that we know of. As I said, if the Bay du Nord were to be approved by Equinor, that will be new drillings being made.

**Senator Fridhandler:** Relative to drilling that is occurring offshore globally, are there barriers to entry in the Canadian offshore that may be causing the reduced activity, or do you think we're on par and competitive relative to the attractiveness of drilling?

**Mr. Prost:** That's a hard question to answer because given the decision made by companies to drill, they are taking into consideration a lot of different factors. There is the expectation of demands and the price of oil and the relative weight they put into different investments in their own portfolios. It's hard to pinpoint one reason why that is.

In terms of barrier to entry, obviously only big players are able to do that, and most of them are already operating in the offshore area of Newfoundland. I know very well the regulatory framework and also the area. I think that's more for economic reasons that we have that current situation.

**Senator Fridhandler:** We've seen the decommissioning of offshore Nova Scotia production activity. Are there lessons learned, and is it comparable? I know it's mostly gas offshore Nova Scotia, and it's probably quite different, but are there lessons learned from that decommissioning activity?

**Mr. Prost:** I have to admit that I have limited expertise in terms of the decommissioning of the Nova Scotia area, but I will say that, yes, obviously there are lessons learned. There are also lessons learned from our international partners. We are in relations with other jurisdictions that are operating offshore and

En ce qui concerne les forages en cours en vertu de permis d'exploitation dans les zones extracôtières, outre ce qui a déjà été fait, comme nous l'avons vu par le passé, quelles sont les perspectives à court terme pour de nouvelles activités extracôtières?

**M. Prost :** Comme vous le savez, il y a différents types de forage. Il y a le forage exploratoire et le forage de production. Au cours des dernières années, il n'y a pas eu de forage exploratoire. À ma connaissance, il n'y a pas de forage exploratoire d'envisagé actuellement dans la zone extracôtière.

En ce qui concerne l'avenir, comme vous le savez sans doute, un appel d'offres est actuellement en vigueur. L'appel a été lancé en avril et se terminera au début novembre. Nous saurons donc sous peu si des investisseurs sont intéressés par de nouveaux forages exploratoires.

Cela dit, le projet West White Rose est en cours de mise en service, et des puits de production seront forés. C'est ce dont nous sommes au courant actuellement. Comme je l'ai mentionné, si Equinor décidaient d'aller de l'avant avec le projet Bay du Nord, il s'agirait de nouveaux forages.

**Le sénateur Fridhandler :** Au sujet des forages extracôtières dans le monde, existe-t-il des obstacles à l'entrée dans la zone extracôtière canadienne qui pourraient expliquer la baisse de l'activité, ou pensez-vous que nous sommes sur un pied d'égalité et concurrentiels pour ce qui est de l'attractivité sur le marché du forage?

**M. Prost :** C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, étant donné que ce sont les entreprises qui prennent la décision de forer, et pour ce faire, elles prennent en compte de nombreux facteurs différents : la demande, le prix du pétrole, et le poids relatif, dans leur portefeuille, de leurs investissements dans le secteur. Il est donc difficile de mettre le doigt sur une raison précise.

Au sujet des obstacles à l'entrée, seuls les gros joueurs peuvent le faire évidemment, et la plupart sont déjà présents dans la zone extracôtière de Terre-Neuve. Je connais très bien le cadre réglementaire et la zone. Je pense que la situation actuelle est plutôt liée à des raisons économiques.

**Le sénateur Fridhandler :** Nous avons assisté à la cessation des activités de production dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Y a-t-il des leçons à en tirer, et la situation est-elle comparable? Je sais que dans le cas de la Nouvelle-Écosse, c'est principalement du gaz, et c'est probablement très différent, mais y a-t-il des leçons à tirer de la cessation des activités?

**M. Prost :** Je dois avouer que j'ai des connaissances limitées sur ce qui s'est passé à ce sujet en Nouvelle-Écosse, mais je dirais que oui, bien entendu, il y a des leçons à en tirer. Il y a aussi des leçons à tirer de nos partenaires internationaux. Nous sommes en contact avec d'autres pays qui mènent des activités

have better experience in decommissioning oil infrastructure. We have a lot of knowledge in terms of how to handle these types of situations.

*[Translation]*

**Senator Galvez:** Mr. Prost, I am shocked that you are unable to answer my colleagues' questions, especially the very relevant questions from my colleague Senator Arnot. When I read about your mission, the following comes up:

*[English]*

Natural Resources Canada's responsibility for climate commitments include leading Canada's 2030 Emissions Reduction Plan, advancing the net-zero transition in the natural resources sector and supporting federal operations to become greener and more climate resilient, yet for most of the questions directed with respect to the increase of emissions, the impact on the environment and our engagement with net zero by 2050, you have said it's better to ask Equinor, because it depends on how much money there is or what is the bidding or what are the contracts that are going to be signed.

How do you personally see your role in helping Canada attain its legally binding targets to reach net zero by 2050? I understand the Prime Minister says, "I don't want to talk about targets. I want to talk about results." So talk to me about results.

**Mr. Prost:** Thank you for your question. With all due respect, I don't think that my personal opinion is important here in terms of what my role is. My area of expertise in NRCan is in the regulation of the offshore area from a technical standpoint. When it comes to the environmental assessment or when it comes to the emissions, that's not under my responsibility. That's why I can undertake to get information from my colleagues at NRCan to answer these questions, but I'm not in a position to answer these questions.

**Senator Galvez:** Isn't your department in a position to answer these questions?

**Mr. Prost:** As I said in my opening remarks, we are not operating in a vacuum. When it comes to the environmental targets, we work with our colleagues at Environment and Climate Change Canada. We are working with the Impact Assessment Agency of Canada. We are working with our colleagues at Fisheries and Oceans Canada and with the regulators.

au large de leurs côtes, et qui ont plus d'expérience que nous dans le déclassement des infrastructures pétrolières. Nous avons beaucoup de connaissances sur la façon de gérer ce genre de situation.

*[Français]*

**La sénatrice Galvez :** Monsieur Prost, je suis choquée que vous ne soyez pas capable de répondre aux questions de mes collègues, surtout aux questions très pertinentes de mon collègue le sénateur Arnot. Quand je lis sur votre mission, on peut voir ceci :

*[Traduction]*

En ce qui concerne les engagements climatiques, Ressources naturelles Canada est responsable notamment de diriger le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030, de faire progresser la transition vers la carboneutralité dans le secteur des ressources naturelles et d'aider le gouvernement fédéral à rendre ses activités plus écologiques et plus résilientes aux changements climatiques. Cependant, à la plupart des questions qui vous ont été posées concernant l'augmentation des émissions, les répercussions sur l'environnement et notre engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, vous avez répondu qu'il valait mieux poser ces questions à Equinor, car cela dépend des investissements, de l'appel d'offres ou des contrats qui seront signés.

Comment voyez-vous votre rôle personnellement pour aider le Canada à atteindre ses cibles juridiquement contraignantes de carboneutralité d'ici 2050? Je sais que le premier ministre a dit qu'il ne voulait pas parler des cibles, mais des résultats, alors parlez-moi des résultats.

**Mr. Prost :** Je vous remercie de la question. En tout respect, je ne pense pas que mon opinion sur mon rôle est importante ici. Mon expertise à Ressources naturelles est dans le domaine de la réglementation extracôtière du point de vue technique. Quand il est question des évaluations environnementales ou des émissions, cela ne relève pas de ma responsabilité. C'est pourquoi je peux m'informer auprès de mes collègues à Ressources naturelles pour répondre à ces questions, mais je ne suis pas en mesure d'y répondre moi-même.

**La sénatrice Galvez :** Votre ministère n'est-il pas en mesure de répondre à ces questions?

**Mr. Prost :** Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous ne travaillons pas en vase clos. En ce qui concerne les cibles environnementales, nous travaillons avec nos collègues d'Environnement et Changement climatique Canada. Nous travaillons avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Nous travaillons avec nos collègues à Pêches et Océans Canada et avec les organismes de réglementation.

**Senator Galvez:** Will you find the person or the group or your collaborator — because it is supposed to be a whole-of-government approach — that can answer the questions that have been asked today and send it to the clerk, please?

**Mr. Prost:** We will answer in writing.

**Senator Galvez:** Thank you.

**Senator Arnot:** Ms. McNeil, will NRCan publicly identify and exclude ecologically sensitive areas before lease offerings and then publish the data used?

**Ms. Janes:** My understanding of the way the call for bids process works, which my colleague outlined, is that they open up areas, and the offshore companies can express interest in those areas. Some of the areas recently put out in the call for bids do cut across existing conservation areas, such as the Northeast Newfoundland Slope. There is overlap between those two things. They are not excluded from the call for bids.

**Senator Arnot:** Is NRCan developing a regional cumulative effects baseline beyond just project-by-project reviews? Will that be reported publicly each year?

**Ms. McNeil:** There was a regional assessment conducted under the Impact Assessment Agency of Canada with respect to petroleum in the Newfoundland and Labrador offshore area. This is what we rely upon with respect to looking at cumulative effects in the offshore area.

**Senator Arnot:** Will every project face a binding emissions budget under the cap? What will happen if that is exceeded?

**Ms. McNeil:** That is a question for our colleagues at Environment and Climate Change Canada. For the Bay du Nord project, as part of the environmental assessment that was approved by the federal government in 2022, there is a condition that the Bay du Nord project must achieve net zero by 2050. That would be the one new project being contemplated in the offshore right now. That is a condition that is placed on that project.

**Senator Arnot:** When will all environmental monitoring data, including the impacts on seabirds and marine animals, be made fully open and machine readable?

**Mr. Prost:** I have a hard time answering that question because it's not in the mandate of my department. I suspect that is a question that will have to be asked of Environment and Climate Change Canada.

**La sénatrice Galvez :** Allez-vous trouver la personne ou le groupe de personnes ou vos collaborateurs — comme il est censé s'agir d'une approche pangouvernementale — qui peuvent répondre aux questions qui ont été posées et faire parvenir l'information à la greffière?

**M. Prost :** Nous allons vous répondre par écrit.

**La sénatrice Galvez :** Je vous remercie.

**Le sénateur Arnot :** Madame McNeil, est-ce que Ressources naturelles va définir et exclure, en rendant le tout public, les zones écosensibles avant l'offre de concessions, puis publier les données utilisées?

**Mme Janes :** Selon ce que je comprends du processus d'appel d'offres, que mon collègue a décrit, ils ouvrent des zones et les entreprises peuvent manifester leur intérêt. Certaines zones faisant partie de l'appel d'offres chevauchent des aires de conservation existantes, comme le talus nord-est de Terre-Neuve. Il y a un chevauchement entre les deux. Elles ne sont pas exclues de l'appel d'offres.

**Le sénateur Arnot :** Est-ce que Ressources naturelles va préparer une base de référence des effets cumulatifs globaux et aller au-delà des examens projet par projet? Y aura-t-il un rapport rendu public chaque année?

**Mme McNeil :** L'Agence d'évaluation d'impact du Canada a procédé à une évaluation régionale pour le pétrole dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous nous basons sur cette évaluation pour examiner les effets cumulatifs dans cette zone.

**Le sénateur Arnot :** Chaque projet sera-t-il assujetti à un budget d'émissions contraignant dans le cadre du plafond établi? Que se passera-t-il s'il est dépassé?

**Mme McNeil :** C'est une question qu'il faudrait poser à nos collègues d'Environnement et Changement climatique Canada. Dans le cadre de l'évaluation environnementale approuvée par le gouvernement fédéral en 2022 pour le projet Bay du Nord, une condition prévoit qu'il doit atteindre la carboneutralité d'ici 2050. C'est le nouveau projet envisagé à l'heure actuelle, et c'est une condition à laquelle il est assujetti.

**Le sénateur Arnot :** Quand toutes les données sur la surveillance environnementale, y compris sur les oiseaux et les animaux marins, seront-elles totalement ouvertes et dans un format lisible à la machine?

**M. Prost :** C'est difficile pour moi de répondre à cette question parce que cela ne relève pas du mandat de mon ministère. Je présume que c'est une question qu'il faudrait poser à Environnement et Changement climatique Canada.

**Senator Arnot:** Do current bid terms actively encourage workforce transition into offshore wind and marine renewables? If so, how is that enforced?

**Ms. McNeil:** There are not specific conditions with respect to the workforce. It wouldn't be something that would fall under the jurisdiction of Natural Resources Canada. With respect to offshore Newfoundland, there are currently no plans in place with respect to offshore wind. There is a call for information for offshore wind, which is open in the Canada-Nova Scotia offshore area right now.

**Senator D. M. Wells:** Thank you, panel. I want to ask a couple of things. There have been a number of peak oil predictions over the generations. I know the first was in 1970 and then 2000. It's a moving number. A lot would depend on the economics of the petroleum industry worldwide.

With the new technologies that regularly occur — like directional drilling, deepwater exploration and drilling and the opening up of other basins besides the Jeanne d'Arc Basin, the Flemish Pass and the exploration in the Orphan Basin — are there any assessments of future potential in the other basins besides the one that is producing now and the one that the Bay du Nord will be in and also the potential for the Orphan Basin?

**Mr. Prost:** Yes, it's not directly by my department, but the provinces, the regulators or OilCo, which is owned by the province, are doing these types of assessments. As I said, they have launched a series of assessments of the potential outside of the current basin — the Jeanne d'Arc Basin — which is currently being exploited. Yes, there is prospective research such as seismic data surveys being done to assess the potential of the areas in the Newfoundland and Labrador area.

**Senator D. M. Wells:** Thank you for that. I have a question for Mr. Walsh. Is there a level of conflict that DFO has to deal with regarding the petroleum sector and the fisheries sector? If so, how is the conflict resolution dealt with?

**Mr. Walsh:** Thank you for the question, senator. Certainly, we have fishing activities in the offshore areas for groundfish, shellfish and other species. We maintain regular dialogue with our partners and stakeholders in the fishing industry. Information that we receive from our partners and information that we have within DFO around historical fishing activity and current fishing activity is shared through our colleagues in Aquatic Ecosystems, which is provided to the regulators and those involved in the assessment of impacts.

**Le sénateur Arnot :** Est-ce que les conditions de l'appel d'offres encouragent activement une transition de la main-d'œuvre vers les énergies marines et éoliennes renouvelables en mer? Si c'est le cas, comment procède-t-on pour les faire appliquer?

**Mme McNeil :** Il n'y a pas de conditions particulières concernant la main-d'œuvre. Cela ne relèverait pas de Ressources naturelles Canada. En ce qui concerne la zone extracôtière de Terre-Neuve, il n'y a pas de plan en place actuellement pour l'éolien en mer, mais il y a un appel d'information à ce sujet qui est ouvert dans la zone extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je remercie nos témoins. J'ai quelques questions. On a prédit plusieurs pics pétroliers au fil des décennies. Je sais qu'il y en a eu un premier en 1970, puis un autre en 2000. Le chiffre change. Cela repose en grande partie sur les motivations économiques de l'industrie pétrolière dans le monde.

Avec les nouvelles technologies qui font leur apparition régulièrement — comme le forage dirigé, l'exploration et le forage en eau profonde — et l'ouverture d'autres bassins en plus du bassin Jeanne d'Arc, de la passe Flamande et de l'exploration dans le bassin Orphan, y a-t-il des évaluations du potentiel futur des autres bassins — mis à part ceux qui sont actuellement en production et du projet Bay du Nord —, et aussi du potentiel du bassin Orphan?

**M. Prost :** Oui, ce n'est pas mon ministère qui s'en occupe directement, mais ce sont les provinces, les organismes de réglementation ou OilCo — dont la province est propriétaire — qui procèdent à ces types d'évaluations. Comme je l'ai dit, ils ont lancé une série d'évaluations du potentiel en dehors du bassin actuel — le bassin Jeanne d'Arc — en cours d'exploitation. Oui, il se fait de la recherche prospective, comme des levés de données sismiques, pour évaluer le potentiel dans la zone de Terre-Neuve-et-Labrador.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je vous remercie de la réponse. J'ai une question pour M. Walsh. Pêches et Océans doit-il gérer des conflits entre le secteur pétrolier et le secteur des pêches? Si c'est le cas, comment les règle-t-on?

**M. Walsh :** Je vous remercie de la question, sénateur. Il y a assurément des activités de pêche dans les zones extracôtières pour les poissons de fond, les crustacés, et d'autres espèces. Nous discutons régulièrement avec nos partenaires et les intervenants dans l'industrie de la pêche. Les renseignements que nous recevons de nos partenaires et ceux que nous avons à l'interne sur les activités de pêche antérieures et actuelles sont communiqués à nos collègues des écosystèmes aquatiques, et sont fournis aux organismes de réglementation et aux responsables de l'évaluation des répercussions.

**Senator D. M. Wells:** Anything under the United Nations Convention on the Law of the Sea, or UNCLOS, and anything on the seabed or below the seabed of the continental shelf is controlled by the neighbouring state. Outside the 200-nautical mile limit, anything in the water column is under the regulatory control of the Northwest Atlantic Fisheries Organization, or NAFO. For projects that are outside the 200-nautical mile limit but are still under the continental shelf, specifically the Grand Banks, what mechanisms are in place to mitigate any issues that member states under NAFO — not including Canada — would have?

**Mr. Walsh:** As a member of NAFO, Canada provides information through an information-sharing regime on any activity — research or exploratory — with NAFO and subsequently to its members. Then the members are able to participate directly in the assessments and provide input directly to the Impact Assessment Agency of Canada and others that are doing work on NAFO. We facilitate the information, but then it's up to the contracting parties to interact directly.

**Senator D. M. Wells:** Is that on a regular basis or during annual general meetings? How is that done?

**Mr. Walsh:** Right now, there are semi-annual updates provided by Canada in coordination with the regulator in Canada, sharing information through Canada's delegation to NAFO on a semi-annual basis.

**Senator D. M. Wells:** Do member states respect the petroleum activities highlighted outside the 200-nautical mile limit?

**Mr. Walsh:** I'm not aware from my involvement of any direct conflicts. Maybe that is something that other colleagues have information on.

**Senator D. M. Wells:** Thanks so much.

[Translation]

**Senator Youance:** I wanted to talk about the rights of Indigenous peoples. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples emphasizes that these groups have the right to free, prior and informed consent for natural resource development projects. That principle is also in Canadian law. Who are the holders of Indigenous rights in offshore regions, and how is that principle of prior consent and consultation applied in the region?

**Le sénateur D. M. Wells :** Tout ce qui relève de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, l'UNCLOS, et tout ce qui se trouve sur le fond marin ou sous le fond marin du plateau continental est contrôlé par l'État voisin. Au-delà de la limite de 200 milles marins, tout ce qui se trouve dans la colonne d'eau est réglementé par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, l'OPANO. Quand les projets se trouvent au-delà de la limite de 200 milles marins, mais encore sous le plateau continental, en particulier les Grands Bancs, quels mécanismes sont en place pour régler tout problème qu'auraient ses États membres, en excluant le Canada?

**M. Walsh :** En tant que membre de cette organisation, le Canada lui fournit de l'information, par l'entremise d'un régime d'échange d'information, sur toute activité de recherche ou d'exploration, et il la fournit ensuite à ses membres. Les membres peuvent ensuite participer directement aux évaluations et fournir leurs commentaires directement à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et à d'autres qui mènent des travaux au sein de l'OPANO. Nous fournissons de l'information, mais il revient après aux parties contractantes d'interagir directement.

**Le sénateur D. M. Wells :** Est-ce que cela se fait sur une base régulière ou lors des réunions générales annuelles? Comment procède-t-on?

**M. Walsh :** Actuellement, le Canada, en collaboration avec l'organisme de réglementation au pays, fournit des mises à jour semi-annuelles, par l'entremise de sa délégation auprès de l'OPANO.

**Le sénateur D. M. Wells :** Les États membres respectent-ils les activités pétrolières signalées au-delà de la limite de 200 milles marins?

**M. Walsh :** Je ne suis pas au courant de conflits directs. Mes collègues auraient peut-être de l'information à ce sujet.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je vous remercie beaucoup.

[Français]

**La sénatrice Youance :** Je voulais parler des droits des peuples autochtones. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones souligne que ces groupes ont le droit à un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause pour les projets d'exploitation des ressources naturelles. Ce principe est également dans la législation canadienne. Qui sont les détenteurs des droits autochtones dans les zones d'exploitation extracôtier, et de quelle manière ce principe de consentement préalable et de consultation est-il appliqué dans la zone?

**Mr. Prost:** There are two parts to your question. I will maybe start by answering the second part, about rights.

The operations currently being carried out in offshore areas are far removed from the traditional fishing grounds of Indigenous peoples, so there is no direct impact. That said, there may be an indirect impact. As you said, the federal government is responsible for ensuring that there are consultations and consent. The way the Canadian government approaches this issue is by incorporating those consultations into the various existing regulatory or review processes. As a result, when the impact agency conducts an impact assessment, public consultations are held and Indigenous peoples are consulted within that framework. The exact same is true for regulators; they have the tools available to ensure that those consultations are carried out.

I would add that under Bill C-49, which came into force in June, the regulator has the option of creating a consultation fund to facilitate consultation with the various communities.

**Senator Youance:** Can you talk about what the consultation process looks like, or would another organization be better suited to answer this question?

**Mr. Prost:** The regulator could certainly answer in detail. It can be done in various ways; direct consultations can be held with submissions or public consultations.

There are various ways to ensure that consultations are carried out. There are also various ways for the regulator to ensure that operators, which are also in the process of developing their operating plans, carry out those consultations. It is a tool that exists.

**Senator Youance:** Thank you.

**Senator Miville-Dechêne:** Mr. Prost, I will try to rephrase my question. You said that your specialty was regulation, so are there any mechanisms in place, or should those who exploit petroleum create a fund for potential disasters, particularly in terms of closing wells and of everything environment-related?

Is there anything in place? Are petroleum companies required to set aside funds, or are they waiting for a disaster to happen, at which point the government needs to rush in and fix the problem? I am talking about potential spills.

**M. Prost :** Il y a deux parties à votre question. Je commencerais peut-être par répondre à la deuxième partie au sujet du droit.

Les opérations menées actuellement dans les domaines extracôtiers sont bien loin des zones traditionnelles de pêche des peuples autochtones, donc il n'y a pas d'impact direct. Cela dit, il peut y avoir un impact indirect. Comme vous l'avez dit, le gouvernement fédéral est responsable de s'assurer qu'il y a des consultations et un consentement. La façon dont le gouvernement du Canada approche la question est d'intégrer ces consultations aux différents processus réglementaires ou de vérification qui existent. Par conséquent, lorsque l'agence d'impact fait une étude d'impact, il y a des consultations publiques qui sont faites et les peuples autochtones sont consultés dans ce cadre-là. C'est exactement la même chose pour les régulateurs — ils ont les outils disponibles pour s'assurer que ces consultations sont faites.

J'ajouterais que, dans le cadre du projet de loi C-49 qui est entré en vigueur au mois de juin dernier, il y a une possibilité pour le régulateur de créer un fonds de consultation pour faciliter la consultation des différentes communautés.

**La sénatrice Youance :** Est-ce que vous pouvez nous dire à quoi ressemble le processus de consultation, ou un autre organisme pourrait-il mieux répondre à cette question?

**M. Prost :** Assurément, le régulateur pourrait répondre en détail. Cela peut se faire de différentes façons; on peut faire des consultations directes avec des soumissions ou des consultations publiques.

Il y a différents moyens de faire en sorte que les consultations soient faites. Il y a aussi différents moyens pour le régulateur de s'assurer que les opérateurs, qui sont eux aussi à l'étape du cadre du développement de leur plan d'opération, font ces consultations. C'est un outil qui existe.

**La sénatrice Youance :** Merci.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Monsieur Prost, je vais essayer de poser ma question différemment. Vous avez dit que votre spécialité, c'était le régulateur, donc est-ce qu'il y a des mécanismes, ou un fonds devrait-il être créé par ceux qui exploitent le pétrole pour d'éventuelles catastrophes, notamment pour fermer les puits et pour tout ce qui concerne l'environnement?

Est-ce qu'il existe quelque chose? Est-ce qu'on oblige les pétrolières à mettre des sommes de côté ou est-ce qu'on attend la catastrophe et, à ce moment-là, le gouvernement devra se précipiter pour régler le problème? Je parle d'éventuels déversements.

**Mr. Prost:** Yes, the operating principle for offshore operations is the polluter pays principle. That means that when there is a spill, it is the operator's responsibility to contain it and dispose of it.

For that to happen, the government ensures that operators have the necessary financial resources to be able to handle those issues. A billion dollars must be set aside to deal with potential spills, given that no-fault liability would apply in that case and the operator would be fully liable.

**Senator Miville-Dechêne:** That is a very specific fund. Are they asked to set aside money for certain environmental issues that are perhaps a bit less serious, such as environmental protection or the closing of wells that I mentioned earlier? Are there also responsibilities on that side? Do you require wells that no longer contain oil to be cleaned up within a specific time frame?

**Mr. Prost:** The regulator who managed the relationship with the operator is responsible for ensuring that. As I said, ensuring that there is \$1 billion available for operators, that is what the fund.... In fact, it is not a fund, but the government makes sure that they have a strong enough backbone to deal with that kind of situation. That is the context.

**Senator Miville-Dechêne:** We are talking about a billion dollars; is it withdrawn from their account and put into a separate account, or are you just making sure that they have the money? We know that in some places in Canada, there is not always enough money to deal with the aftermath of petroleum extraction.

How do those billion dollars technically work?

**Mr. Prost:** The operator must prove that it has assets worth a billion dollars.

**Senator Miville-Dechêne:** Very good.

[English]

**Senator Arnot:** Mr. Walsh, on the spill response lessons learned, what concrete operational changes to closures, reimbursements and wildlife recovery have been implemented since the 2018 spill?

**Mr. Walsh:** Thank you for the question, senator. I'm sorry, but I don't know if any of my colleagues have information on that, but that would be outside of my area of expertise.

**M. Prost :** Oui, le principe de fonctionnement des opérations dans la zone extracôtière est le pollueur-payeur. Cela signifie que lorsqu'il y a un déversement, c'est la responsabilité de l'opérateur de le contenir et de l'éliminer.

Pour ce faire, on s'assure que les opérateurs ont les ressources financières nécessaires pour être en mesure de régler ces problèmes. C'est un montant d'un milliard de dollars qui doit être mis de côté pour faire face à d'éventuels déversements, compte tenu du fait que c'est une responsabilité sans faute qui s'appliquerait dans ce cas-là et ce serait la pleine responsabilité de l'opérateur.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** C'est un fonds très spécifique. Est-ce qu'on demande de mettre de l'argent de côté pour certaines questions environnementales peut-être un peu moins lourdes, comme la protection de l'environnement ou la fermeture des puits dont je parlais plus tôt? Est-ce qu'il y a aussi des responsabilités de ce côté-là? Est-ce que vous obligez à faire le nettoyage des puits où il n'y a plus de pétrole dans un délai précis?

**M. Prost :** C'est la responsabilité du régulateur qui a géré la relation avec l'opérateur de s'en assurer. Comme je l'ai indiqué, le fait qu'on s'assure qu'il y ait un montant d'un milliard de dollars disponible pour les opérateurs, c'est ce fonds... En fait, ce n'est pas un fonds, mais on s'assure qu'ils ont la colonne vertébrale assez solide pour faire face à ce genre de situation. C'est dans ce cadre-là.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** On parle d'un milliard de dollars; il est retiré de leur compte et il est mis dans un compte séparé, ou vous vous assurez seulement qu'ils ont de l'argent? On sait qu'à certains endroits au Canada, il n'y a pas toujours assez d'argent pour s'occuper de l'après-pétrole.

Comment ce milliard de dollars fonctionne-t-il techniquement?

**M. Prost :** L'opérateur doit prouver qu'il a des actifs à hauteur d'un milliard de dollars.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Très bien.

[Traduction]

**Le sénateur Arnot :** Monsieur Walsh, au sujet des leçons apprises après un déversement, quels autres changements concrets dans les opérations ont été apportés en ce qui concerne les fermetures, les remboursements et le rétablissement des espèces sauvages depuis celui de 2018?

**M. Walsh :** Je vous remercie de la question, sénateur. Je suis désolé, mais je ne sais pas si un de mes collègues a de l'information à ce sujet, mais cela ne fait pas partie de mon domaine d'expertise.

**Senator Arnot:** I'll try question number seven. On cod recovery, how is DFO ensuring its cod rebuilding plan is directly reflected in offshore licensing decisions?

**Mr. Walsh:** Thank you, senator, for the question. Currently, the stock status for northern cod was updated based on an assessment in 2024. It's no longer considered in need of rebuilding. From a DFO framework, it's currently at or near the healthy zone, so there is no need for a rebuilding plan requirement anymore.

**Senator Arnot:** On Fisheries and Oceans Canada's veto, what specific criteria would cause DFO to block or exclude a lease area? Are those criteria public before bidding begins?

**Ms. Janes:** DFO doesn't exclude lease areas. The Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator puts out the call for bids. Companies that have an interest in those areas will express an interest to the regulator. If that eventually results in a licence, how the operators will be impacted by that will depend on if there are other provisions in place — for example, if there is a marine refuge or a marine protected area. In a marine protected area, there is no oil and gas exploration or production permitted. In a marine refuge, there is the potential to have exploration under certain conditions. There are more rigorous pre-drilling and post-drilling requirements put on the operator.

We have had exploratory drilling in the Northeast Newfoundland Slope. That occurred a couple of years ago. BP was the lead company. That well did not result in a find, so there was no follow-up drilling done in that marine conservation area.

If an operator were to look to have a production licence in a marine conservation area, then there would need to be further consideration in that area, because of its protected status, as to whether the area of the licence would have to be carved out of the marine conservation area, but that has never occurred in the Newfoundland offshore area to date.

**Senator D. M. Wells:** Again, thank you panel. I want to explore a little more about the conditions around liability and the amount that the operators have to have in reserve should there be a wellhead spill. I don't think there has ever been a wellhead spill in the Newfoundland offshore.

You mentioned \$1 billion. That's the condition of licence for them to have proven \$1 billion. That could be through the banks. I'm sure the large companies like Chevron and ExxonMobil

**Le sénateur Arnot :** Je vais passer à ma septième question. Au sujet du rétablissement des stocks de morue, comment Pêches et Océans s'assure-t-il que son plan de rétablissement est directement pris en compte dans les décisions d'octroi de permis pour la pêche en haute mer?

**M. Walsh :** Je vous remercie de la question, sénateur. L'état du stock de la morue du Nord a été mis à jour à partir d'une évaluation faite en 2024. On considère que son stock n'a plus besoin d'être rétabli. Selon le cadre de Pêches et Océans, il atteint actuellement, ou a presque atteint, la zone saine et ne nécessite donc plus de plan de rétablissement.

**Le sénateur Arnot :** Au sujet du veto de Pêches et Océans, quels critères particuliers l'amèneraient à bloquer ou à exclure une zone de concession? Ces critères sont-ils publics avant le début de l'appel d'offres?

**Mme Janes :** Pêches et Océans n'exclut pas de zones de concession. C'est la Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière qui publie l'appel d'offres. Les entreprises qui sont intéressées par ces zones vont manifester leur intérêt à l'organisme de réglementation. Si cela aboutit à l'octroi d'un permis, les répercussions pour les opérateurs vont dépendre si d'autres dispositions sont en place, par exemple, si la zone comprend un refuge marin ou une aire marine protégée. Dans une aire marine protégée, l'exploration et la production pétrolière et gazière sont interdites. Dans un refuge marin, l'exploration peut être autorisée à certaines conditions. L'opérateur est soumis à des exigences plus rigoureuses avant et après le forage.

Nous avons eu des forages exploratoires dans le talus nord-est de Terre-Neuve il y a quelques années. BP était l'entreprise responsable. Le puits n'a pas mené à une découverte, si bien qu'il n'y a pas eu de forage de suivi dans cette aire marine de conservation.

Si un opérateur voulait obtenir un permis de production dans une aire marine de conservation, cela nécessiterait alors un examen plus poussé dans cette aire en raison de son statut protégé pour déterminer si elle doit être soustraite du permis, mais la situation ne s'est jamais présentée dans la zone extracôtière de Terre-Neuve jusqu'à maintenant.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je remercie encore les témoins. Je veux creuser un peu la question des conditions entourant la responsabilité et du montant de réserve dont doivent disposer les opérateurs en cas de déversement à la tête des puits. Je ne crois pas que cela se soit produit dans la zone extracôtière de Terre-Neuve.

Vous avez parlé de 1 milliard de dollars. Ils doivent avoir 1 milliard de dollars pour obtenir un permis. La preuve peut être faite par l'entremise des banques. Je suis certain que les grandes

would easily have that. That would not prohibit a civil suit either, I would imagine, to have additional resources.

**Mr. Prost:** That's right. The legislative regime set three components of financial requirements when it comes to operators. The first, as I mentioned, is absolute liability, so it's no-fault liability. The second is financial responsibility, which is to ensure that the regulator has unfettered access to funds for cleanup and remediation. And the third is the financial resources, so that's the \$1 billion in assets to correspond to the absolute liability limit. These are the three financial requirements for operators to be able to operate in the offshore area.

**Ms. McNeil:** I would add that \$1 billion is a threshold. If the well was seen to be in a riskier area, it could be increased by the regulator as well.

**Senator D. M. Wells:** My last question is about the potential exclusion zones for production. If there is an exclusion zone based on corrals or whatever special properties are in the area, does that preclude production with respect to directional drilling underneath the sensitive area? Or has that been done and not been tested?

**Ms. Janes:** That's a great question, senator. My understanding is that in a marine protected area, all exploration and production are prohibited. I've not come across the question about directional drilling, so I would need to look into that and get back to you.

**Senator D. M. Wells:** Sure, because I don't think it has happened and therefore it has not been tested, but it is interesting because the marine protected area would be the marine part and perhaps not below the marine part. Thank you, and I thank the panel as well.

**Senator Galvez:** My last question relates to understanding how these things work. We have seen some projects in which the government says, "I will facilitate this. I will build a pipeline for a company, and it is an investment." So we invest \$20 billion or \$30 billion, and then it turns out that it was not an investment. Actually, it is a cost, and it is an expense, and it will take a long time.

In this case, who oversees the economic plan so that we don't find ourselves in the same situation? Who did the economic impact analysis? Was this a lawyer or company who did this? Are we sure that this will work? When will we recoup our money if there is any assistance? I'm sure the government will assist in some way somehow. How will we recoup our money?

entreprises comme Chevron et ExxonMobil peuvent l'obtenir facilement. Cela n'empêcherait pas une action au civil, j'imagine.

**M. Prost :** C'est exact. Le régime législatif prévoit trois exigences financières auxquelles doivent satisfaire les opérateurs. La première, comme je l'ai mentionné, est la responsabilité absolue, la responsabilité sans faute. La deuxième est la responsabilité financière, qui consiste à garantir que l'organisme de réglementation aura un accès illimité aux fonds pour le nettoyage et l'assainissement. Et la troisième est les ressources financières, c'est-à-dire 1 milliard de dollars d'actifs correspondant à la limite de responsabilité absolue. Ce sont les trois exigences financières auxquelles les opérateurs doivent satisfaire pour mener des activités dans la zone extracôtière.

**Mme McNeil :** J'ajouterais que le 1 milliard de dollars est un seuil. L'organisme de réglementation pourrait augmenter ce montant si le puits se trouvait dans une zone plus à risque.

**Le sénateur D. M. Wells :** Ma dernière question porte sur les zones d'exclusion potentielles de production. S'il y a une zone d'exclusion en raison de la présence d'enclos ou d'autres installations particulières, est-ce que le forage dirigé serait interdit sous la zone sensible? Ou est-ce que cela s'est fait et n'a pas été testé?

**Mme Janes :** C'est une excellente question, sénateur. Je crois comprendre que dans une aire marine protégée, toute exploration et production est interdite. Cette question au sujet du forage dirigé ne m'a jamais été posée, alors je vais devoir l'examiner et vous revenir.

**Le sénateur D. M. Wells :** Bien sûr, car je ne pense pas que cela se soit produit et cela n'a donc pas été testé. C'est intéressant, car l'aire marine protégée correspondrait à la partie marine, mais sans doute pas à ce qui se trouverait en dessous. Je vous remercie et remercie aussi les autres témoins.

**La sénatrice Galvez :** Ma dernière question vise à comprendre comment cela fonctionne. Nous avons vu des projets dans lesquels le gouvernement dit qu'il veut simplifier les choses, qu'il va construire un pipeline pour une entreprise, que c'est un investissement. On investit donc 20 ou 30 milliards de dollars, puis on se rend compte que ce n'est pas un investissement. En fait, c'est un coût, une dépense, et que cela prendra beaucoup de temps.

Dans le cas présent, qui supervise le plan économique pour éviter que nous nous retrouvions dans la même situation? Qui a fait l'analyse des répercussions économiques? Était-ce un avocat ou une entreprise? Sommes-nous certains que cela va fonctionner? Quand allons-nous récupérer notre argent si nous accordons une aide? Je suis certaine que le gouvernement offrira une aide sous une forme ou une autre. Comment allons-nous récupérer notre argent?

**Mr. Prost:** In the offshore area of Newfoundland, there is no direct investment from the government in these operations. So that question does not apply.

**Senator Galvez:** There will definitely be impacts. The company will not face these costs. We are going to face these costs, so there will be impacts. Check any project.

**Mr. Prost:** It's hard to answer that question directly because it is a hypothetical question. As I said, there are financial requirements put on the operators in the offshore area, and there is no-fault liability. From that perspective, that's what the regulatory framework dictates to handle. If you are talking about direct investment of the government in projects, that's not the case in the offshore area of Newfoundland.

**Senator Galvez:** Thank you.

**The Chair:** That brings us to the end of our time with you. Thank you very much, Mr. Prost and all of the others who answered our questions. I would like to remind you that there were several questions that required a written answer. The clerk will be in touch with you about those, and we would like to see them in a couple of weeks. That would be great.

**Mr. Prost:** We will answer all these questions.

**The Chair:** Thank you again for your time. We appreciate it.

(The committee adjourned.)

**M. Prost :** Dans la zone extracôtière de Terre-Neuve, le gouvernement n'investit pas directement dans ces activités. La question ne s'applique donc pas.

**La sénatrice Galvez :** Il y aura assurément des conséquences. L'entreprise n'assumera pas ces coûts. Nous devrons les assumer, si bien qu'il y aura des conséquences. Regardez n'importe quel projet.

**M. Prost :** C'est difficile de répondre à cette question directement, car c'est une question hypothétique. Comme je l'ai mentionné, les opérateurs doivent satisfaire à certaines exigences financières dans la zone extracôtière et il y a la responsabilité sans faute. C'est ce qui est imposé dans le cadre réglementaire. Si vous parlez d'investissements directs du gouvernement dans des projets, ce n'est pas le cas dans la zone extracôtière de Terre-Neuve.

**La sénatrice Galvez :** Je vous remercie.

**La présidente :** C'est ce qui nous amène à la fin de notre temps passé avec vous. Je remercie sincèrement M. Prost et tous les autres qui ont répondu à nos questions. J'aimerais vous rappeler que plusieurs questions nécessitent une réponse écrite. La greffière communiquera avec vous à ce sujet. Nous aimerions recevoir les réponses au cours des prochaines semaines. Ce serait parfait.

**M. Prost :** Nous allons répondre à toutes les questions.

**La présidente :** Je vous remercie encore de votre temps. Nous vous en sommes reconnaissants.

(La séance est levée.)